AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0406
FR0013326246-FS0279

26 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 25 mars 2026, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 mars 2026, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE et détenir 22 615 474 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE représentant autant de droits de vote, soit 15,76% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention (effective)	7 575 398	5,28
Détention (par assimilation)	15 040 076	10,48
Total Société Générale	**22 615 474**	**15,76**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE hors marché. intervenue dans le cadre des activités de négociation du déclarant.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 15 039 250 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur un contrat d'achat à terme, à dénouement physique, portant sur 10 591 050 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE, exerçables à tout moment jusqu'au 19 décembre 2028, à un prix unitaire de 85,40€ ;
- une position acheteuse sur 10 *call* option listés à dénouement physique portant sur 2 011 400 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE, exerçables à tout moment jusqu'entre le 17 avril 2026 et le 15 décembre 2028, à des prix unitaires par action compris entre 64,00 € et 97,00€ ;
- une position acheteuse sur un contrat *call* option OTC à dénouement physique et portant sur 22 000 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE, dénouables à tout moment jusqu'au 17 décembre 2027, à un prix unitaire de 91,00€;
- une position vendeuse sur 19 *put* option listés à dénouement physique portant sur 2 414 800 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE, exerçables à tout moment jusqu'entre le 17 avril 2026 et le 15 décembre 2028, à des prix unitaires par action compris entre 64,00 € et 97,00€.

[1] Sur la base d'un capital composé de 143 505 006 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 826 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur un contrat *contract for difference* (CFD) à dénouement en espèces et portant sur 814 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE sans échéance ;
- une position vendeuse sur 3 *put warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 12 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE, exerçables à tout moment jusqu'au 3 janvier 2033, à des prix unitaires compris entre 113,91€ et 124,67€.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En application de l'article L.233-7 VII du Code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Société Générale déclare les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir :

- le franchissement à la hausse du seuil de 15% du capital de UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD SE résulte notamment d'un achat d'actions hors marché ainsi que de l'accroissement d'une position acheteuse de *call options* listés et d'une position vendeuse de *put options* listés logés dans notre portefeuille de *trading* ;
- ces transactions sont financées par la trésorerie générale de la banque et aucun financement spécifiquement lié à ces transactions n'a été mis en place ;
- nous agissons seuls ;
- notre position peut évoluer à la hausse ou à la baisse, au gré de nos achats ou de nos ventes d'actions, dans le cadre de la couverture des opérations mises en place en tant que prestataire de service d'investissement ;
- nous n'envisageons pas d'acquérir le contrôle de UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD SE ;
- nous n'envisageons aucune stratégie vis-à-vis de UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD SE ;
- nous n'envisageons aucune des opérations listées à l'article 223.-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- conformément aux stipulations des accords et/ou instruments financiers mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du code de commerce auxquels Société Générale est partie :

 - une position longue provenant d'un contrat à terme portant sur 10 591 050 actions livrables en date du 19 décembre 2028 en actions au prix de 85,40 euros,
 - une position longue provenant de la conclusion d'un contrat CFD (*contract for difference*) sans échéance prévue et portant sur 814 actions exerçables en espèces,
 - une position longue provenant d'une option d'achat OTC portant sur 22 000 actions exerçable en actions au 17 décembre 2027 au prix de 91 euros,
 - une position longue provenant de dix-neuf options de vente listées portant sur 2 414 800 actions exerçables en actions à tout moment dont les dates d'échéance se situent entre le 17 avril 2026 et le 15 décembre 2028 aux prix compris entre 64 et 97 euros,
 - une position longue provenant de dix options d'achat listées portant sur 2 011 400 actions exerçables en actions à tout moment dont les dates d'échéances se situent entre le 17 avril 2026 et le 15 décembre 2028 aux prix compris entre 64 et 97 euros,
 - et une position longue provenant de trois *put warrants* listés portant sur 12 actions exerçables en espèces jusqu'au 3 janvier 2033 aux prix compris entre 113.91 et 121,61 euros.

- Société Générale est partie à des contrats de cession temporaire sur actions UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD SE pour une quantité totale de 7 041 178 actions ;

- nous n'envisageons pas de demander notre nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme membre du directoire ou du conseil de surveillance.»